

BON DE SOUSCRIPTION

RESTAURATION DES HALLES DE QUEVAUVILLERS

☐ Oui, je fais un don pour aider à la restauration des Halles de Quevauvillers et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds substants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Paiement par chèque : chèque à libeller à l'ordre de « *Fondation du patrimoine - Halles de Quevauvillers*. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

NOM ou SOCIÉTÉ : Courriel :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mon don est de € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

☐ l'impôt sur le revenu **ou** ☐ l'impôt sur la fortune immobilière **ou** ☐ l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU - de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE**

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre. ☐

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Délégation Picardie
2, promenade St Pierre des Minimes
60200 COMPIÈGNE
03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



SOUSCRIPTION PUBLIQUE



HALLES DE QUEVAUVILLERS

www.fondation-patrimoine.org/59330

PROJET SOUTENU PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

HISTORIQUE

Les Halles de Quevauvillers, situées au centre du village, participent largement à l'identité de ce dernier.

Construites vraisemblablement au 18ème siècle, elles ont été reconstruites en 1842 car elles étaient devenues trop vétustes. Elles ont fait l'objet, au cours des ans, de nombreuses réfections et réparations y compris après l'incendie du 16 décembre 1995 qui les détruisit partiellement.

Composées d'une ossature de bois et de torchis, d'une couverture en ardoises naturelles, de menuiseries extérieures en bois et de gouttières en zinc, les Halles ont souffert des affres du temps et leur préservation nécessite aujourd'hui d'importants travaux de restauration.



TRAVAUX

- Restauration du torchis
- Réfection partielle de la couverture
- Restauration des poteaux centraux et extérieurs

Le coût global des travaux s'élève à 107 952 € H.T.

La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, permet de **mobiliser le mécénat** de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.

Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de cette œuvre d'art et de profiter d'une **réduction d'impôt**.



Comment faire votre don ?

Par courrier : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Picardie (voir coordonnées au dos).

Par internet : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/59330

Sur votre smartphone : Flashez ce QR code à l'aide d'une application et faites immédiatement votre don.



LE MOT DU MAIRE

Les Halles de Quevauvillers sont un lieu emblématique de notre village.

Lieu de rassemblements populaires tout au long de l'année, elles font partie de notre patrimoine architectural et culturel.

Il est de notre devoir de les sauvegarder car le bâtiment actuel se dégrade.

C'est pourquoi, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, et l'Association «Culture et Patrimoine» de Quevauvillers, nous faisons appel à votre générosité pour participer à la souscription qui permettra de financer en partie la restauration des Halles.

Dominique DUSUELLE, Maire de Quevauvillers